



Communiqué de presse

La Fondation Centime Climatique lance ses activités, son Secrétariat prend ses fonctions à Zurich.

Zurich, le 3 octobre 2005

La Fondation Centime Climatique a lancé ses activités le 1^{er} octobre 2005 et contribuera jusqu'en 2012 de manière significative à ce que la Suisse puisse atteindre les objectifs en matière de politique climatique fixés par la loi sur le CO₂ et par le Protocole de Kyoto. La Fondation Centime Climatique investira ses revenus annuels de 100 millions de francs suisses, générés par une redevance prélevée sur les importations d'essence et de diesel à raison de 1,5 centimes par litre, dans des projets de protection climatique efficaces et crédibles en Suisse et à l'étranger.

Le Secrétariat de la Fondation Centime Climatique a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2005 à Zurich. "Le but de la Fondation Centime Climatique est de réduire les dommages atmosphériques causés par le CO₂ à raison de 1,8 millions de tonnes par an. A cet effet, nous allons acheter des certificats issus de projets de réduction de gaz à effet de serre à l'étranger. Conformément au Protocole de Kyoto, la Suisse peut se faire imputer ceux-ci en tant que réduction. Par ailleurs, nous présenterons d'ici le 30 juin 2007 une liste de projets de réduction de CO₂ en Suisse, auxquels seront dédiés au moins les deux-tiers des ressources de la Fondation. En premier lieu, notre plan de route prévoit que nous soumettions à la Confédération d'ici le 31 janvier 2006 un plan d'affaire relatif au travail de la Fondation", explique Marco Berg, Directeur de la Fondation Centime Climatique.

Les jalons du travail de la Fondation

Une tâche centrale de la Fondation dans cette première phase est l'élaboration d'une stratégie pour les prochains pas concrets à prendre. D'ici fin janvier 2006, la Fondation doit indiquer à la Confédération les critères selon lesquels elle compte soutenir des projets. De même est requise une proposition quant à la manière dont peut être fournie la justification de l'obtention de certificats étrangers. "Nous commencerons le plus tôt possible à acheter sur le marché international des certificats issus de projets. Les certificats représentent des réductions d'émissions crédibles, car ils sont délivrés selon les critères stricts du Protocole de Kyoto", explique Marco Berg.

Dans une deuxième phase, additionnellement aux contrats d'achat pour des certificats étrangers, la Fondation Centime Climatique conclura d'ici le 30 juin 2007 des accords contraignants avec des projets de réduction de CO₂ en Suisse. "Nous sommes en train d'élaborer avec la Confédération les conditions applicables aux projets dignes de soutien et à l'imputation des réductions d'émissions. Nous publierons les exigences et les critères

concrets pour les projets sur notre portal d'information www.stiftungklimarappen.ch au printemps 2006", explique Marco Berg.

Après l'approbation du plan d'affaire définitif par la Confédération, selon toutes prévisions en septembre 2007, la Fondation Centime Climatique se consacrera principalement à l'accompagnement et à la supervision de la mise en œuvre des projets de protection climatique en Suisse et à l'étranger.

La Fondation Centime Climatique

La Fondation Centime Climatique a été fondée en août 2005 en tant que mesure volontaire des milieux des affaires au sens de la loi sur le CO₂. Son but est d'apporter une contribution crédible et efficiente au niveau des coûts à une politique climatique suisse moderne. A cet effet, la Fondation Centime Climatique dispose depuis le 1^{er} octobre 2005 de ressources annuelles d'environ 100 millions de francs suisses, provenant d'une redevance prélevée sur les importations d'essence et de diesel à raison de 1,5 centimes par litre. Les revenus seront investis en totalité dans des projets de protection climatique en Suisse et à l'étranger. La Fondation Centime Climatique contribue ainsi de manière décisive à ce que la Suisse puisse s'acquitter de ses obligations dans le cadre du Protocole de Kyoto.

Pour toute information supplémentaire:

Dr. Marco Berg
Directeur de la Fondation Centime Climatique
Tel: 079 829 71 03
www.stiftungklimarappen.ch